

# Le policier héros est encore et toujours menacé et ses agresseurs libres... Par Jeanlg75

écrit par Jeanlg75 | 26 mars 2014



✘ Les meurtres, coups et blessures, commis par des enfants d'immigrés maghrébins ou subsahariens, sont monnaie courante en France. A l'image de la [tentative de meurtre](#), par noyade, sur un policier sur une plage de Marseille par 20 « chances pour la France ».

La complicité de l'UMPS est flagrante car l'agression a eu lieu en juillet 2013 et, **bien que tous les jeunes furent identifiés, aucun, à ce jour n'a été condamné**. Aujourd'hui la victime s'exprime sur RMC » *j'ai reçu des menaces de mort en plein centre ville de Marseille, par mes agresseurs* » à deux reprises.

Si les policiers et le juge d'instruction ont fait un bon boulot, ils respectent les lois stricto-sensu, telles que [l'ordonnance de 1945](#), sur la protection de mineurs. La loi dite de 1945 est une bonne loi mais elle fut établie pour les enfants Français à une époque où l'immigration massive n'existait pas. Elle n'est pas adaptée pour des enfants n'ayant aucune éducation Française et complètement insensibles à la notion même de République.

Aujourd'hui, comme d'habitude, l'UMPS examine une loi liberticide pour nos enfants Français qui ont appris à

respecter et à aimer notre pays, la France : [l'abandon de l'ordonnance de 1945](#). Nul doute qu'un « gamin Français et pour son malheur blanc » en prendra plein la gueule et ne bénéficiera pas de l'indulgence du juge pour « excuse d'appartenance minoritaire ».

Oui, en France, un délinquant et un criminel, s'en tire à bon compte pourvu qu'il possède l'un des facteurs suivants pour bénéficier de l'indulgence d'un juge : Musulman (Maghrébin, noir) et ROM. Pourtant il existe des lois contre les parents de mineurs pour éviter qu'ils deviennent des multirécidivistes, elles ne sont jamais appliquées pour cause de facteurs ethnique, religieux ou d'appartenance minoritaire. Pourtant la loi est formelle, aucune distinction de race, de religion ou d'appartenance ethnique entre les Français (Code du Commerce, du Travail, Fiscale, Civil et Pénal). Tout le monde sait que Pétain a fait de la collaboration, avec les occupants Allemands, son axe politique principal. Les conséquences pour la France et le peuple Français furent immenses. En réaction, le peuple s'organisa en résistance. Pétain fut jugé pour haute trahison.

Aujourd'hui, les gouvernements » à la Pétain » se succèdent : Giscard, Mitterrand, Chirac, Sarkozy et Hollande qui ont développé l'axe stratégique de l'immigration massive, en vue de l'occupation du sol Français. De l'imposition de l'islam comme unique repère législatif pour ces nouveaux peuples Maghrébins et Subsahariens qui ne reconnaissent pas nos « lois Laïques ». Leurs objectifs : la croissance économique, des entreprises du MEDEF, par la main d'oeuvre étrangère des secteurs industriels et la délocalisation à l'étranger pour les secteurs de services pour développer un retour sur investissement optimum.

Aujourd'hui les Français se retrouvent dans la même situation politique et fiscale du 18 ième siècle : le tiers Etat ! Ainsi l'ordre des « Politiques » remplace celui de la Noblesse, l'ordre « associations de défense des Musulmans » remplace celui du Clergé et l'ordre du « Caq40 » remplace celui des Roturiers. Tous ces ordres sont unis : un Français coûte trop chere, ne vote pas bien et n'obéit pas aux ordres.

Il faut diluer la population, empêcher les familles Française de faire trop d'enfants (politique familiale défavorable, enseignement de la théorie du genre, attribution des logements

sociaux opaques, soins médicaux intégralement gratuits aux clandestins et leurs ayants droits), favoriser et nationaliser chaque enfant étranger qui naît en France (droit du sol), bientôt le droit de vote (dilution par le droit de vote des étrangers). Aujourd'hui cette « occupation » représente plus de 20 millions de personnes musulmanes en France par le cumul de 30 années du développement de cette politique de « colonisation intra-muros » sur notre sol et celui des DOM/TOM (voir la 101 ième commune Française : Mayotte).

Aujourd'hui cette politique de collaboration avec des forces étrangères est similaire à la collaboration de Pétain. Les Allemands étaient dirigés par des Nazis, l'Afrique du Nord et les pays subsahariens sont dirigés par des musulmans qui ne reconnaissent que la loi islamique dans leur « *déclaration islamique des droits de l'homme* ». Ainsi la Politique ne fait plus de la politique mais de la propagande. « Vivre ensemble », « une chance pour la France » et « Déclaration islamique des droits de l'homme », ne sont que des oxymores ! On ne peut pas vivre « ensemble », les centaines de milliers de faits divers démontrent le contraire. N'est pas une chance que de subir, sans pouvoir réagir, le racisme antfrançais, anti blanc ou le tout à la fois, au seul motif, à leur yeux, de ne pas être soumis à l'islam, de ne pas être musulman.

Déclaration islamique des droits de l'homme et les lois raciales Nazis partagent, en commun, leur opposition à notre « déclaration universelle des droits de l'homme » ! Alors M. le Président de la République, les Résistants Républicains Français aimeraient obtenir quelques explications en ce qui concerne vos affirmations publiques comme quoi « l'islam serait complètement compatible avec les valeurs de la République ? Vous pouvez ne pas répondre, mais, un jour, un juge vous le demandera, vous serez contraint et forcé, comme Pétain en son heure, de répondre. L'histoire jugera vos actions contre l'intérêt suprême du peuple Français : être libre de son destin ! Mais rassurez vous, dans le box des accusés vous ne serez pas seul à être jugé par l'Histoire...

**Jeanlg75**